

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Deliberio Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

OBJET / GAIA : Elargissement chemin d'Olha : régularisation acquisition parcelles et transfert dans le domaine public.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 27
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xavier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Desperies.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint, rappelle au Conseil municipal que la commune a procédé, il y a quelques années, à une opération de voirie, avec l'accord du riverain concerné :

- élargissement du chemin du Moulin d'Olha sur une petite portion de celui-ci.

Il expose cependant que l'acte authentique constatant l'acquisition par la commune du terrain ayant servi à cette opération n'a pas été dressé. Il propose au Conseil municipal de régulariser cette situation.

Où l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE la régularisation de l'opération de voirie réalisée il y a quelques années, par l'acquisition du terrain ayant servi à la réalisation de cette opération :

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS
KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

20241210-006

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 064-216401604-20241210-20241210_006-DE



Parcelles	Superficie	Propriétaire	Prix	Nom de la voie
BO 15	3 m ²	Mme HIRIART Josette	Euro symbolique	Chemin du Moulin d'Olha
BO 14 partie	3 m ²	Mme HIRIART Josette	Euro symbolique	Chemin du Moulin d'Olha

DECIDE le transfert dans le domaine public de ces parcelles.

CHARGE M. le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations et notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza

Mme Joana LACARRA

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria

Par délégation du Maire

Eliane AIZPURU